



Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 02 février 2026

Le 02 février 2026 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 26 janvier 2026, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	09
---	-----------

↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
↳ Les Adjoints au Maire : Sandrine REBELLE, Jacques COESNON
↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Emilie LAVOREL, Martine LACROIX, Benoît CHAMOT, Aurélie HERPE

Absents excusés avec procuration	02
---	-----------

↳ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER
↳ Jacqueline SIMONOTTI donne procuration à Julie MONTCOUQUIOL

Absents	04
----------------	-----------

↳ Philippe CLERJON, Jessica DA COSTA, Henri MASSON, François RIGNOT

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).
(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)
Le quorum est atteint avec 09 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - * n° 2026/02/01 : Désignation du Secrétaire de séance
 - * n° 2026/02/02 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2026
 - * n° 2026/02/03 : Ressources Humaines – Recrutement d'un vacataire
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

N° 2026/02/01 : Désignation du Secrétaire de séance

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

Secrétaire de séance : Martine LACROIX

N° 2026/02/02 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2026

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

N° 2026/02/03 : Ressources Humaines – Recrutement d'un vacataire

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

Il est rappelé que la prochaine réunion aura lieu le 03 février 2026 à 14h30.

2°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie les 21 et 30 janvier 2026.

2.1. Urbanisme

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses ».

2.2. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Présentation des documents du cas par cas fournis par le bureau d'étude EPODE

Etude du règlement écrit (6^{ème} et 7^{ème} parties).

La prochaine réunion aura lieu le 10 février 2026 à 10 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

Conseil Communautaire du 27 janvier 2026

Ont notamment été traités les points suivants :

- approbation de la convention triennale de partenariat relative au financement d'un intervenant social au sein de la Compagnie de Gendarmerie de SAINT-JULIEN-en-GENEVOIS
- attribution du marché de travaux de branchements, réparation de fuites, extension ou renouvellement sur les réseaux eau potable, eaux pluviales et assainissement
- autorisation de signature du protocole d'accord transactionnel concernant le marché de construction d'un complexe sportif sur le site des Ebeaux à CRUSEILLES
- mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie afin de procéder à la mise en concurrence en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires pour les années 2027/2030
- modification de postes de direction – emplois permanents – année 2026
- reconduction de l'aide à l'acquisition d'équipements cyclables

2°/ Urbanisme

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- * par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;
- * par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

2.1. Permis de Construire

- * Dossier DANNER Alexis/ROBERT Anne-Cécile pour démolition du bâti existant et construction d'une maison individuelle avec garage

parcelles cadastrées section A n° 2999-3696 – 1801, route de Ferrières

→ *avis favorable le 29/01/2026*

2.2. Permis de Construire Modificatif

- * Dossier DUNOYER Robert, représentant de MCD Maisons DUNOYER, pour ajout d'un portail, d'un carport, d'une pergola, d'une piscine, de murs de soutènements, modification d'une terrasse et régularisation des dimensions des cuves d'eaux pluviales

parcelles cadastrées section A n° 1708-2540 – Route du Murgier

→ *rejet tacite pour incomplétude le 28/01/2026*

2.3. Déclarations Préalables

- * Dossier BEC Laurence/PORRET Hervé pour modification de l'accès et mise en place d'une clôture

parcelles cadastrées section A n° 4125-4127-4130-4131-4133 – 36, route du Murgier

→ *sans opposition le 19/01/2026*

- * Dossier ANDRIEUX Guillaume/KRAFT Julie pour modification de l'accès et réalisation d'une clôture

parcelles cadastrées section A n° 4126-4130 – 30, route du Murgier

→ *sans opposition le 19/01/2026*

- * Dossier TRINQUET Olivier pour installation d'une pergola

parcelle cadastrée section A n° 3626 – 582, route des Caves

→ *sans opposition le 15/01/2026*

2.4. Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Trois déclarations ont été reçues les 12, 14 et 26 janvier 2026. Les visites correspondantes sont à prévoir.

3°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.
Aucune demande de rendez-vous durant le mois de janvier 2026.

4°/ Décision du Maire

Décision n° 2026/02 – Finances – M57 Fongibilité des crédits – Décision budgétaires modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Virement dans la section de Fonctionnement/Dépenses de 639 euros du chapitre 11 « Charges à caractère général » au chapitre 014 « Atténuations de produits »

5°/ Elections Municipales 2026

Le planning relatif à la tenue du Bureau de Vote est parcouru à la suite de modifications.

6°/ Vie de la Commune

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations :

- au Comité des Fêtes et à la Chorale Nuances pour leur dévouement et leur engagement qui ont permis le succès du Téléthon avec un montant de 4.4131,99 euros récoltés ;
- à l'APE (Association des Parents d'Elèves) pour la réussite de l'événement « Les fondues de Glisse » ;
- à l'Association Moti'voyages pour l'organisation du concert de la chorale des enfants dans l'Eglise de CUVAT.

7°/ Courrier de Maître Alison AMET, Avocate au Barreau d'ANNECY, Conseil des membres de la liste « Cuvat, mon village », représentée par Monsieur Philippe CLERJON

Ce courrier, relatif au projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie, formule les demandes suivantes :

- une transparence financière complète du projet ;
- l'organisation d'un débat public ;
- la suspension de toute procédure d'appel d'offres.

En préambule, Madame la Maire indique que ces demandes ne reposent sur aucun fondement légal.

Madame la Maire souhaite apporter les éléments de réponse qui suivent, sur la base exclusive des faits établis, des délibérations adoptées en Conseil Municipal, des comptes-rendus de Commissions et de Conseils Municipaux, ainsi que des documents budgétaires transmis aux élus.

→ SUR LA TRANSPARENCE ET LA TRAÇABILITE DU PROJET

Madame la Maire exprime son étonnement quant au contenu de cette demande, dans la mesure où les personnes figurant sur la liste représentée par Maître Alison AMET défendent les intérêts d'élus actuellement en fonction, lesquels ont, de fait, déjà eu connaissance de ce projet en leur qualité de membres du Conseil Municipal.

➤ Un suivi continu en Commission Communale

Depuis novembre 2020, le projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie fait l'objet d'un suivi régulier et documenté au sein de la Commission « Urbanisme, travaux et gestion du patrimoine », Commission compétente en la matière.

À ce jour, pas moins de 72 comptes-rendus de séances de cette Commission comportent une mention explicite du projet. Les convocations et comptes-rendus ont été systématiquement adressés à l'ensemble des élus, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, qui indique, par ailleurs, que chaque Conseiller Municipal peut y assister en qualité d'auditeur libre.

Les travaux réalisés en Commission ont notamment porté sur :

- l'accompagnement initial de définition du projet par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de Haute-Savoie ;
- des visites de Mairies de référence (VULBENS le 17/12/2021, CHESSENAZ le 15/03/2022) ;
- les auditions des cabinets de maîtrise d'œuvre et la désignation du cabinet d'Architecte Denis PERRET ;
- les diagnostics techniques (études de sol, amiante, plomb, relevés topographiques, ...) ;
- l'audit énergétique conduit par le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie et le bureau d'ingénierie ENEOS ;
- les différentes phases de conception : Avant-Projet Sommaire (APS) puis Avant-Projet Définitif (APD).

➤ Participation effective des élus

Sur la période considérée (121 séances), les taux de présence en Commission « Urbanisme, travaux et gestion du patrimoine » sont les suivants :

- Monsieur François RIGNOT (élu d'opposition) : 8 % ;
- Monsieur Didier TERRIER (élu de la majorité) : 94 % ;
- Monsieur Jacques COESNON (élu de la majorité) : 85 %.

Ces données factuelles attestent que l'ensemble des élus, y compris ceux de l'opposition, disposaient des éléments nécessaires leur permettant de prendre connaissance du projet et de suivre son évolution. À titre d'information, Monsieur François RIGNOT, membre de la liste « Cuvat, mon village », n'a participé qu'à dix réunions de la Commission, et ce, exclusivement au cours de la première année de mandat.

→ SUR L'INFORMATION DES ELUS ET LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un point d'information régulier a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal afin de permettre à l'ensemble des élus, ainsi qu'au public, de suivre l'évolution du projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie à chaque étape de son avancement (lors de 34 séances du Conseil Municipal sur 67, hors vote du budget où l'aspect financier a également été traité).

➤ Délibérations structurantes

Les éléments constitutifs des délibérations suivantes ont été transmis aux élus dans les conditions réglementaires :

- Délibérations du 05 décembre 2022

* n° 2022/12/04 : définition du programme de restructuration et d'extension de la mairie

* n° 2022/12/05 : convention avec le CAUE pour l'accompagnement à la consultation de maîtrise d'œuvre

- Délibérations du 02 décembre 2024

* n° 2024/12/01 : autorisation de déposer les demandes d'urbanisme

* n° 2024/12/02 : demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2025

* n° 2024/12/03 : demande de subvention CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) 2025

* n° 2024/12/04 : de subvention demande Fonds Vert 2025

- Délibérations du 10 novembre 2025

* n° 2025/11/03 : demande de subvention DETR 2026

➤ Présentation détaillée du projet

Lors de la séance du Conseil Municipal du 02 décembre 2024, le projet a été présenté par l'Architecte, Monsieur Denis PERRET, incluant :

- les objectifs généraux (accessibilité, sobriété énergétique, modernisation, conditions de travail) ;
- les choix architecturaux et techniques ;
- les plans et visuels ;
- le détail financier par lots, issu de l'Avant-Projet Définitif ;
- le coût global rapporté au mètre carré ;
- des références comparatives de projets similaires.

Le coût prévisionnel présenté incluait un taux d'aléas de 8 % explicitement mentionné dans le dossier.

→ SUR LE COUT DU PROJET ET SA PRISE EN COMPTE BUDGETAIRE

L'ensemble des élus, ainsi que le public présent lors des séances du Conseil Municipal ont pu suivre l'évolution du projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie à chaque étape de son avancement.

Madame la Maire précise que, depuis novembre 2020, ce projet a fait l'objet d'un suivi régulier et documenté au sein de la Commission « Urbanisme, travaux et gestion du patrimoine », à laquelle chaque Conseiller Municipal peut assister en qualité d'auditeur libre.

Elle rappelle également que tout administré peut adresser une demande de communication de documents administratifs au titre des articles L.311-1 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA).

Les membres de la liste « Cuvat, mon village » ont donc pu, tant en leur qualité d'élu qu'en celle d'administré, accéder s'ils le souhaitaient aux informations et éléments susvisés.

Dans le détail et contrairement à ce qui est affirmé dans ledit courrier, les dépenses liées aux études, à la maîtrise d'œuvre et aux missions connexes ont été portées de manière transparente dans les budgets primitifs et comptes administratifs, soumis au vote du Conseil Municipal.

À titre non-exhaustif :

- Budget Primitif 2021 (voté lors du Conseil Municipal du 12 avril 2021), Budget Primitif 2022 (voté lors du Conseil Municipal du 11 avril 2022), Budget Primitif 2023 (voté lors du Conseil Municipal du 03 avril 2023), Budget Primitif 2024 (voté lors du Conseil Municipal du 08 avril 2024)

* Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

- article 2031 « Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études »

- Budget Primitif 2025 (voté lors du Conseil Municipal du 07 avril 2025)

* Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

- article 2031 « Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études »

* Chapitre 23 « Immobilisations en cours »

- article 2313 « Immobilisations corporelles en cours – Constructions ».

Lors de chaque séance du Conseil Municipal dédiée au vote du budget, les documents ont été communiqués aux Conseillers Municipaux.

Ces éléments budgétaires ont été examinés en séance publique, notamment lors du Conseil Municipal du 07 avril 2025, en présence de Madame Sylvie CATHELAIN, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, Conseillère aux Décideurs Locaux.

Il a été rappelé, lors de cette réunion, que la Commune dispose d'une situation financière particulièrement saine avec notamment un Fonds de Roulement Net Global (mesure la trésorerie disponible et s'apparente à une réserve, peut aussi servir à anticiper le financement des investissements futurs et constitue la marge de sécurité financière de la Commune) de :

* 2.476.974,35 euros en 2023,

* 2.331.595,07 euros en 2024,

soit 1.170 jours de charges réelles en 2023 et 1.024 jours en 2024, représentant près de trois années de dépenses. La recommandation des Finances Publiques étant entre 60 et 90 jours, la Commune de CUVAT est donc largement au-dessus de ces recommandations.

→ SUR L'INFORMATION DU PUBLIC ET LE DEBAT DEMOCRATIQUE

Madame la Maire rappelle que cette demande ne repose sur aucun fondement juridique et semble confondre les notions, pourtant distinctes, de « débat public » et de « concertation ».

Or, le projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie ne relève ni du champ des projets soumis au débat public au sens du Code de l'Environnement (articles L.121-1 et suivants), ni des projets d'urbanisme soumis à concertation obligatoire au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

En tout état de cause, Madame la Maire précise que la Commune a organisé une réunion publique intitulée « Actions réalisées et projets à venir » qui s'est tenue le 06 octobre 2023, au cours de laquelle le projet de rénovation et d'extension de la Mairie a été présenté.

Par ailleurs, outre le fait que le projet a fait l'objet de points réguliers lors de plusieurs Conseils Municipaux, les différentes étapes du projet ont également été présentées dans la Gazette municipale d'avril 2023, distribuée à l'ensemble des habitants et accessible sur le site internet communal.

→ SUR LA PETITION INITIEE PAR L'OPPOSITION

Il est rappelé qu'au cours du Conseil Municipal du 06 mars 2023, Madame le Maire a interrogé Monsieur Philippe CLERJON sur sa connaissance du projet dans le cadre de la pétition lancée par ses soins et les membres de l'opposition municipale. Celui-ci a indiqué ne pas avoir pris connaissance du projet (PV du Conseil Municipal du 06 mars 2023).

Cette déclaration intervient pourtant dans un contexte où les élus disposaient :

- des comptes-rendus de la Commission « Urbanisme, travaux et gestion du patrimoine » ;
- des procès-verbaux du Conseil Municipal ;
- des documents budgétaires et des demandes de subventions.

Il ressort ainsi que la pétition a été élaborée par des élus n'ayant pas pris connaissance du dossier, sur la base d'informations parcellaires et inexactes.

→ SUR L'ETAT D'AVANCEMENT ET LES SUITES DU PROJET

Là encore, la demande de la liste « Cuvat, mon village » de suspension générale des appels d'offres jusqu'aux prochaines Elections Municipales est dépourvue de tout fondement juridique et ne ressort d'aucune exigence du Code de la Commande Publique et du Code Général des Collectivités Territoriales qui n'instituent aucun régime d'incapacité ou de restriction générale de l'action contractuelle de la Commune en période pré-électorale.

Bien au contraire, le Maire, en sa qualité d'organe exécutif de la Commune, exerce les attributions qui lui sont confiées par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'exécution des décisions du Conseil Municipal, la préparation et la mise en œuvre des contrats dans le cadre des compétences communales.

De plus, le principe de continuité du service public implique que l'action administrative ne soit aucunement paralysée ou entravée par la seule proximité d'une échéance électorale.

Ainsi, le projet se poursuit suivant le calendrier et les décisions du Conseil Municipal. Pour rappel, le permis de construire a été délivré le 14 octobre 2025.

La phase PRO (PROjet)/DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) n'a pas été engagée, comme en attestent les dernières réunions de la Commission compétente. Les étapes à venir (PRO/DCE, phasage du chantier) s'inscriront sur plusieurs mois après les prochaines échéances électorales.

→ CONCLUSION

Le projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie de CUVAT s'inscrit dans une trajectoire classique et pleinement traçable : diagnostic, choix politiques débattus et votés, études (APS/APD), autorisations réglementaires et financement. Madame la Maire rappelle que tous les documents sont également consultables en Mairie.

L'ensemble des élus et des administrés ont été informés dans le respect des règles de transparence et de démocratie locale, par le biais, d'une part, de la Commission « Urbanisme, travaux et gestion du patrimoine », et d'autre part, des Conseils Municipaux, des documents budgétaires, de la réunion publique et des supports de communication municipaux ainsi que l'ensemble des éléments consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal demeure attentif à poursuivre ce projet dans le même esprit de rigueur, d'information et de responsabilité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Émilie LAVOREL déplore l'absence de participation de l'opposition au Conseil Municipal pour la seconde fois consécutive.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 02 mars 2026 à 20 heures**

Séance levée à 20h24



LA MAIRE

Julie MONTCOUQUIOL

LA SECRÉTAIRE

Martine LACROIX